



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

université d'Orsay

Question écrite n° 12263

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'inquiétude des étudiants en formation à l'université d'Orsay en vue d'obtenir le diplôme universitaire de musicien intervenant. Ce centre, qui est le seul en Ile-de-France formant des musiciens intervenants, doit fermer définitivement le 31 janvier 2003. Il lui demande donc quelles mesures il pense prendre pour assurer à ces étudiants la poursuite de leur formation.

Texte de la réponse

Le centre de formation des musiciens intervenants en milieu scolaire (CFMI) de la région Ile-de-France est rattaché à l'université Paris Sud-XI par convention avec différents partenaires dont le ministère de la culture et de la communication. Son fonctionnement était assuré jusqu'en 2001 par une subvention spécifique annuelle et par des crédits inscrits dans le contrat quadriennal de l'université. A partir de l'année 2002 et à l'instar de ce qui a été fait progressivement pour l'ensemble des CFMI, les moyens du CFMI de l'université Paris-XI sont totalement intégrés aux crédits du contrat afin de favoriser son développement dans le cadre du projet global de l'université. L'université a inscrit dans son contrat quadriennal, signé avec le ministère le 4 octobre 2002, « qu'elle soutenait cette structure et garantissait son évolution ». Le ministère s'est engagé pour sa part expressément, au cours de la négociation contractuelle, à financer le CFMI pour les années 2002-2005 sur une ligne budgétaire du contrat de l'établissement pour que le CFMI de la région Ile-de-France puisse remplir au mieux ses missions et ses objectifs. Dans ces conditions, la fermeture de cette structure n'est pas du tout envisagée et il a été demandé au président de l'université de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de cette formation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12263

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1166

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2536